

**Minute de Procès verbal de
L'Assemblée Générale Ordinaire
Du 4 juin 2015**

L'an deux mille quinze et le jeudi 4 juin à 10 heures, les actionnaires de l'Union Internationale de Banques se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à **l'Hôtel Le Concorde, Rue du Lac Turkana, Les Berges Du Lac Tunis**, suivant convocation parue au JORT N°60 du 19 mai 2015 et dans deux quotidiens paraissant à Tunis dont l'un en langue arabe (La Presse et Assabah du 19 mai 2015).

Une feuille de présence a été établie et signée par chaque actionnaire présent ou son représentant dûment mandaté.

Après avoir constaté que la présente Assemblée Générale Ordinaire avait été régulièrement convoquée par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts, Monsieur le Président propose de procéder à la composition du bureau comme suit :

- Monsieur Alexandre Maymat, Président du Conseil d'Administration est désigné Président de l'Assemblée ;
- Messieurs Habib Bouaziz et Grégoire Lefebvre sont désignés comme scrutateurs ;
- Monsieur Mokhtar Ben Cheikh Ahmed est désigné secrétaire de la séance.

Le Président constate l'absence de réserves quant à cette composition et demande que l'on en prenne acte.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que les actionnaires présents ou représentés, représentaient **63,877%** des droits de vote. Par conséquent, l'Assemblée atteignant le quorum fixé par la loi et les statuts, est déclarée régulièrement constituée et a pu délibérer valablement (l'AGO ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés détiennent **le tiers au moins des actions conférant à leur titulaire le droit au vote**).

Monsieur le Président met à la disposition des actionnaires présents ou représentés ainsi que des deux scrutateurs les documents suivants :

- 1- Copie de l'avis publié au JORT contenant la convocation de l'AGO.
- 2- Copie de l'avis de convocation publié dans 2 quotidiens dont l'un en langue arabe.
- 3- Copie de l'avis de convocation publié au Bulletin Officiel de la Bourse et au Bulletin du CMF.
- 4- La feuille de présence de l'Assemblée.
- 5- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires.
- 6- Le rapport d'activité de l'exercice 2014.
- 7- Les états financiers individuels arrêtés au 31.12.2014 et les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2014.

- 8- Les rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31.12.2014 et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2014.
- 9- Le projet de résolutions proposées à l'AGO en arabe et en français.
- 10- Copie des statuts de la banque.
- 11- Copie du code des sociétés commerciales.
- 12- Copie de la loi 2001/65 du 10.7.2001 relative aux établissements de crédit modifiée et complétée par la loi 18/2006 du 2.5.2006.
- 13- Copie de la loi 2005/96 du 18.10.2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

Monsieur le Président rappelle que les documents relatifs à cette assemblée avaient été mis à la disposition des actionnaires à l'entité Bourse et Titres de l'UIB sis Rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac Tunis, dans les délais réglementaires et que cette Assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant figurant sur les avis et les convocations à savoir :

1. *Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et des états financiers individuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014 ;*
2. *Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014 ;*
3. *Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission ;*
4. *Approbation des rapports du Conseil d'Administration et des états financiers individuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 Décembre 2014 ;*
5. *Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi N° 2001-65 relative aux établissements de crédits ;*
6. *Quitus aux Administrateurs ;*
7. *Résorption partielle des résultats reportés négatifs par prélèvement sur la prime d'émission ;*
8. *Affectation des résultats de l'exercice 2014 ;*
9. *Ratification de la cooptation d'un administrateur ;*
10. *Renouvellement du mandat d'administrateurs ;*
11. *Nomination et/ou renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes ;*
12. *Fixation du montant des jetons de présence ;*
13. *Pouvoirs.*

A la demande de Monsieur le Président, Monsieur Kamel Néji, Directeur Général a présenté le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'UIB et les états financiers individuels pour l'exercice clos le 31/12/2014.

Monsieur Kamel Néji, a présenté, ensuite le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe UIB et les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31/12/2014.

Monsieur Noureddine Hajji, commissaire aux comptes, aux noms des cabinets AMC Ernst &Young et Finor donne lecture des rapports général et spécial.

Ensuite, Monsieur le Président reprend la parole et déclare la discussion ouverte.

- 1/ Les interventions des actionnaires et de leurs représentants,*
- 2/ Les réponses de Messieurs Alexandre Maymat et Kamel Néji,*
- 3/ La soumission au vote des résolutions suivantes :*

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la banque et la gestion du groupe, et les rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et les états financiers consolidés, approuve les rapports du Conseil d'Administration et les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2014 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier de leur gestion pour l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne acte au Conseil d'Administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédit. Elle approuve toutes les opérations rentrant dans le cadre de ces dispositions et telles qu'elles ont été présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de prélever du poste « Prime d'émission » un montant de 50 millions de dinars et ce, pour absorber partiellement et à due concurrence les résultats reportés négatifs.

*Ainsi, les résultats reportés sont ramenés à **1 171 129,716 TND.***

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration, de répartir le bénéfice net de l'exercice 2014, qui s'élève à **56 615 735,045 TND** minoré du report à nouveau négatif de **1 171 129,716 TND**, soit au total **55 444 605,329 TND** comme suit :

▣	Réserve légale (5%)	2 772 230,266
▣	Fonds social	1 000 000,000
▣	Réserve ordinaire	32 390 000,000
▣	Réserve pour réinvestissement exonéré	2 000 000,000
▣	Dividendes	17 280 000,000
▣	Report à nouveau	2 375,063

En conséquence, la rémunération du capital est fixée à 0,5 dinar par action ou certificat d'investissement, soit 10% du nominal des actions et des certificats d'investissement.

Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 15 juin 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale ratifie la décision du Conseil d'Administration tenu le 21 juin 2013, portant cooptation de Monsieur Alexandre Maymat, en qualité d'administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

- La SOCIETE GENERALE
- Mr Pierre BOURSOT
- Mr Bernard DAVID
- Mr Mongi MOKADDEM
- Mr Romuald HAJERI
- Mr Habib BOUAZIZ
- Mr Mokhtar BEN CHEIKH AHMED

Les administrateurs ainsi nommés exerceront leur fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

Le mandat des commissaires étant arrivé à terme, l'assemblée générale décide de nommer les cabinets AMC Ernst & Young et Tunisie Audit Conseil - Grant Thornton représentés respectivement par Messieurs Nouredine Hajji et Lamjed Ben Mbarek en qualité de Commissaires aux Comptes et ce, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de 150 000 dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h 30.

De tout ce que ci dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les membres du bureau.

UNION INTERNATIONALE DES BANQUES **Bilan après répartition des résultats**
suite approbation de l'AGO du 04 juin 2015
Arrêté au 31 Décembre 2014
(Unité : en milliers de Dinars)

	31/12/2014	31/12/2013 (Retraité)	31/12/2013 (Publié)
ACTIF			
AC 1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	197 667	71 019	71 019
AC 2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	191 266	271 808	271 808
AC 3- Créances sur la clientèle	3 441 625	3 151 486	3 151 486
AC4-Portefeuille - titres commercial :	0	0	0
AC 5- Portefeuille d'investissement	113 516	46 031	46 031
AC 6- Valeurs immobilisées	42 053	43 418	43 418
AC 7- Autres actifs	35 535	35 410	38 470*
TOTAL ACTIF	4 021 662	3 619 172	3 622 232
PASSIF			
PA 1- Banque centrale et C.C.P	0	0	0
PA 2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	190 254	154 353	154 353
PA 3- Dépôts et avoirs de la clientèle	3 150 880	2 956 445	2 956 445
PA 4- Emprunts et ressources spéciales	304 534	332 692	332 662*
PA 5- Autres passifs	125 559	114 347	117 437*
TOTAL PASSIF	3 771 227	3 557 837	3 560 897
CAPITAUX PROPRES			
CP 1- Capital	172 800	196 000	196 000
CP 2- Réserves	77 633	14 506	14 506
CP 5- Résultats reportés	2	(149 171)	(187 187)
CP 6- Résultat de l'exercice	0	0	38 016
TOTAL CAPITAUX PROPRES	250 435	61 335	61 335
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	4 021 662	3 619 172	3 622 232

(*) Chiffres retraités pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.8)

UNION INTERNATIONALE DES BANQUES

**EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES SUITE APROBATION DE L'AGO TENUE LE 04 JUIN 2015
DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2014**

Libellé	Capital social	Résultats reportés	Réserve légale	Réserve ordinaire	Réserve pour réinvestissement exonéré	Réserves à Régime Spécial	Fonds social	Prime d'émission	Résultat net de l'exercice	Total des capitaux propres
Capitaux propres avant répartitions des bénéfices	172 800	(51 171)	4 760	0	0	289	9 621	74 800	56 616	267 715
Affectation AGO du 04/06/2015		51 173	2 773	32 390	2 000	-	1 000	(50 000)	(56 616)	0
Capitaux propres après répartitions des bénéfices	172 800	2	7 533	32 390	2 000	289	10 621	24 800	0	250 435